

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Charlesbourg, tenue le lundi 26 juillet 2010, à 8 h 31, à la salle de la Cité, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: Mme Odette Simoneau, conseillère du district des Sentiers, présidente de l'arrondissement
Mme Denise Trudel, conseillère du district électoral de Saint-Rodrigue
M. Jean-Marie Laliberté, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Gilles McNeil, directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif
Mme Sylvie Dolbec, secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière

Est absente: Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère du district électoral du Trait-Carré

La présidente de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation et le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA4-2010-0160 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Charlesbourg tenue le 26 juillet 2010, en retirant le sommaire décisionnel suivant :

- A4DA2010-034 intitulé: *Remboursement des dépenses de Mme Odette Simoneau pour sa participation à une mission d'observation lors des Jeux du Québec à Gatineau du 3 au 5 août 2010 inclusivement.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2010-0161 Adoption du règlement particulier intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 42011Ha, R.C.A.4V.Q. 17 - A4DA2010-031*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 42011Ha*, R.C.A.4V.Q.17.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, la présidente de l'arrondissement déclare la séance close à 8 h 34, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Odette Simoneau
Présidente de
l'arrondissement

Sylvie Dolbec
Secrétaire d'arrondissement
et assistante-greffière